ROUBAIX

Distribution des récompenses de la Loge Boucher de Perthes

Hier, à 11 h. du matin, il a été procédé, dans le grand salon de la mairie, à la distribution des récompenses de la Loge Boucher de Perthes. En ouvrant la séance, M. Edouard Roussel, adjoint au maire, président, a prononcé l'allocution suivante :

« Pour la seconde fois, j'ai l'honneur de présider la cérémonie de la distribution des récompenses de la loge Boucher de Perthes.

« Ce m'est une grande joie de me retrouver au milieu de vous en pareille circonstance et de rencontrer, cette fois encore, de ces dévouements d'autant plus dignes d'être mis en relief que la modestie de leurs auteurs les tient cachés, et que ceux qui en sont l'objet pourraient seuls apprécier et M. Boucher de Perthes, en créant son œuvre, ne leur avait rendu l'hommage public auquel ils ont non seulement droit, mais qui permet aussi de les donner en exemple.

« Vous en jugerez lorsque notre rapporteur vous aura dit dans quelles conditions s'accomplissent ces actes de dévouement. Vous vous rendrez compte des efforts constants qu'ils exigent, de la somme des sacrifices consentis par ceux qui s'oubliant eux-mêmes, tout abnégation, usent ce de leurs aspirations pour consacrer les meilleures années de leur existence aux soins nécessaires à ceux qui les entourent.

« L'idée seule du devoir les guide et les soutient, sans une défaillance, sans un regret des joies perdues. Renonçant à se créer un foyer, ils n'abandonnent la mission qu'avec leur grand cœur ils ont librement acceptée, que lorsqu'elle est complètement remplie.

« Et si l'opinion publique s'émeut devant un acte de courage accompli dans des conditions spéciales, de quelle admiration ne doit-elle pas entourer ceux qui pour remplir un devoir, savent faire le sacrifice de toute une existence !

« C'est le témoignage de cette admiration que, en votre nom à tous, au nom de l'Administration municipale que je représente, j'ai tenu à leur apporter une joie de plus aujourd'hui. »

Un membre de la commission donne lecture de son rapport, puis a lieu la remise des récompenses :

Mlle Coralie Zélie Delevoye, née le 25 juin 1875, orpheline depuis l'âge de dix ans, seule soutien de ses grands-parents, obtient la première demi-prime de 250 fr.; Mlle Marie-Louise Bernard, née à Croix le 15 août 1879, la seconde prime de 250 fr.; Mlle Céline-Joséphine Locufier, née à Roubaix le 11 mars 1869, une première médaille d'encouragement; Mlle Zoé-Angèle Vandepotte, née à Roubaix le 23 août 1878, une seconde médaille.

Plusieurs autres jeunes filles : Mlles Germaine Callens Joséphine Verschore, Prudence De Maerman, Marguerite Neyrinck, sont ensuite l'objet des vives félicitations de la commission.

La remise des diplômes terminée, le rapporteur s'exprime comme suit :

« Honneur à ces honnêtes filles qui ont su résister aux entraînements dangereux, aux attraits pernicieux de la vie facile pour consacrer leur existence au travail et à l'abnégation. Elles ont été la consolation et le soutien des leurs ; elles sont aussi l'honneur de leur cité, et c'est avec une véritable fierté que nous citons leur nom et que nous avons retracé leur vie. Elles sont aussi un enseignement vivant pour tous : dans leur humble condition, dans une situation souvent misérable, elles ont fait preuve des plus délicats sentiments : avec des ressources infimes, elles ont fait beaucoup de bien, parce qu'elles ont su donner d'abord leur cœur à ceux qu'elles voulaient soulager.

« Combien de gens pourraient aussi faire du bien s'ils voulaient prendre exemple sur ces âmes dévouées et se donner quelque peine : sans doute, le premier pas coûte dans la voie du mérite et de la vraie charité puisqu'il faut faire effort sur sa mollesse, secouer son égoïsme et abandonner quelques satisfactions personnelles. Mais le bien devient plus facile à mesure qu'on s'efforce de l'accomplir. De même que l'habitude du mal, de la tromperie, de l'injustice pousse les cœurs mauvais à des fautes de plus en plus nombreuses et de plus en plus graves, de même, pour les âmes généreuses et pures, le beau, le vrai, le bien deviennent des nécessités et la pratique des vertus les plus nobles constitue un besoin et un entraînement à faire toujours mieux. Heureux ceux qui ont su bien choisir au début de leur vie et s'engager dans la bonne voie. »

Tapage dans un bal

Dimanche, vers neuf heures du soir, se trouvant au bal Rousseau, rue de la Chaussée, les nommés Marceau Delecourt, Goffez Alphonse et Georges Desbarbieux cherchèrent querelle aux jeunes gens qui dansaient.

Expulsés par les agents de service, les trois malandrins firent du scandale dans la rue, et Delecourt brisa deux carreaux de la porte et trois chopes.

Il ne fallut rien moins que quatre agents pour les conduire au dépôt. En route, Desbarbieux parvint à prendre la fuite pendant que Goffez se rebellait et portait des coups aux agents.

En passant rue de la Chaussée, Delecourt jeta son revolver sur le pavé.

Les vols

Procès-verbal a été dressé contre les jeunes Leclercq Achille-Auguste, âgé de 15 ans et son frère Elie-Théodore, âgé de 13 ans, tous deux trieurs de papiers, demeurant rue Bauwensert, 11, pour vol de boulons et tire-fonds estimés 3 fr. 50, au préjudice de la Cie des chemins de fer du Nord, et pour infraction à la police des chemins de fer.

Une bonne capture

Les agents du service de la sûreté ont mis en état d'arrestation dimanche soir, dans un estaminet de la rue Saint-Maurice, le nommé Edouard Impens, âgé de 24 ans, sans domicile fixe, inculpé de complicité dans le vol commis dans les premiers jours du mois chez M. Plouvier-Paris, épicier-cabaretier, rue de Sébastopol.

Impens qui était recherché en vertu d'un mandat d'arrêt de M. Delelé, juge d'instruction, est de plus sous le coup d'une interdiction de séjour.

Menus faits locaux

— Duilliet Henri, âgé de 27 ans, mécanicien, demeurant rue Daubenton, 96, a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse et coups sur M. Duquenne J.-B., cabaretier, rue de l'Alma, 55.

Théâtre-Concert des Variétés

A l'occasion des fêtes de la Noël, la direction donnait dimanche et lundi dernier, deux représentations extraordinaires.

Ce fut salle comble pendant les deux jours.

La Voleuse d'Enfants a été particulièrement intéressante, les acteurs ont très bien rempli leurs rôles.

Le lundi, même succès pour le *Diable à Paris*, drame de MM. Delacourt et Lambert.

Cette soirée fut terminée par le *Coup de Fouet*, comédie dont nous avons eu déjà le plaisir de causer dans un précédent compte-rendu.

Le public a fait une chaleureuse ovation à Mme Viechon, M. Pelletier et le sympathique régisseur, M. Angélienne.

Théâtre du Fontenoy

Il y avait salle comble dimanche soir au théâtre de la rue Archimède. La soirée, donnée au profit de M. Marcel Donat, le grand premier rôle fut, pour ce sympathique artiste, l'occasion d'un très gros succès.

Au programme : « L'Assommoir », grand drame tiré du roman d'Emile Zola, et « Le Fils Surnaturel », la comédie de MM. Grenet-Dancourt et Vaucorie.

Nous avons déjà eu depuis l'apparition sur notre seconde scène de la troupe de M. Paul Donat, l'occasion d'applaudir M. Marcel Donat, mais dimanche, cet artiste s'est encore surpassé : il s'est montré dans le rôle de Coupeau d'une vérité extraordinaire et dans le huitième tableau en particulier : « Le dernière bouteille et la folie de Coupeau », il a personnifié l'alcoolique d'une manière saisissante.

Le public l'a longuement applaudi tandis que M. Dolsey lui remettait de nombreux cadeaux.

Nous devons ajouter que Mme Thierry et MM. Dolsey, Châtillon et de Torsiol ont, par leur talent, contribué très largement au grand succès de l'« Assommoir ».

« Le Fils surnaturel », très habilement joué par MM. Dolsey, De Torsiol, Châtillon et Mme Thierry a beaucoup amusé le public.

⁂

A l'occasion des fêtes de Noël, M. Donat avait organisé lundi soir au théâtre du Fontenoy, un très beau concert, qui avait attiré beaucoup de monde.

Un très gentil programme, très applaudi, a diverti à merveille les habitués de la salle de la rue Archimède.

⁂

On annonce pour dimanche prochain « La Marchande de Fleurs ».

PRINCESSE MAKOKO SAVON VICTOR VAISSIER Nouveau Parfum Exquis 31635

Etat-Civil

Naissances du 25 décembre. — Montert Irène, rue de Blanchemaille — Mousty Marguerite, rue de Lebas, 41 — Dekoninck Auguste, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 33 — Lemahieu Emilienne, rue de Blanchemaille — Laurent Marcel, rue de l'Alma, fort Wattel, 6 — Vouroyau Gilberte, rue de Blanchemaille — Vandevonne François, rue de la Guinguette cour Mullier, 31 — Nuwel Mathilde, 17, rue Ré lie — Wits Gabrielle, rue de la Guinguette, cour Mullier, 7 — Vanhale Marcel, Maternité Boucicaut.

Décès. — Desobrie Joachim, 79 ans, 69, rue Choiseul — Delplanque Edouard, 42 ans, épicier, 62, rue de l'Ermitage — Taraese Joséphine, 61 ans, rue St-Jean, 53.

TOURCOING

La Noël des écoliers

La place nous manque aujourd'hui pour donner un compte rendu d'ensemble des magnifiques séances que le comité de l'Association des Dames Charitables, secondé par l'administration municipale, avait ménagé aux enfants des écoles publiques de garçons et de filles, à l'occasion de la Noël.

Nous nous acquitterons demain envers tous ceux qui ont contribué à assurer le succès de ces belles fêtes, en leur adressant les remerciements publics auxquels ils ont droit, en même temps que les éloges qui reviennent aux beaux talents qui se sont produits.

Congé dans les écoles

M. le directeur départemental de l'instruction primaire, sur la proposition de M. Bourbon, inspecteur de la circonscription de Roubaix-Tourcoing, a bien voulu donner congé, aujourd'hui mardi 26 décembre, aux maîtres, maîtresses et élèves de toutes les écoles publiques des garçons et des filles et écoles maternelles de la ville de Tourcoing.

A la suite des inoubliables séances récréatives données ces deux derniers jours, à l'Hôtel de Ville, ce jour de repos sera bien accueilli.

Menus faits locaux

— M. Henri Wicart, 66 ans, 203, rue Achille-Testelin, s'est cassé la cuisse en tombant dans son escalier.

— On a volé la nuit dernière la poignée de sonnette de M. le Dr Defossez.

— Jules D..., 18 ans, galochier, s'est fait arrêter pour ivresse dans un bal de la rue du Moulin-Fagot.

— La gendarmerie a convoyé jusqu'à [illegible] les sept expulsés.

Théâtre Municipal

La saison théâtrale se poursuit dans d'excellentes conditions, grâce à l'habileté de M. Viguier. Le directeur avisé, celui-ci s'efforce de varier le plus possible le programme des représentations et de nous donner en même temps des œuvres que notre scène municipale n'avait jamais connues avant lui, de sorte que le public y trouve son compte et répond par son assiduité aux efforts de l'éminent directeur.

Hier encore, la salle Leverrier était archi-comble, pour l'interprétation du vieil opéra de Donizetti *La Favorite*.

M. Viguier avait engagé, à cette occasion, un fort ténor du théâtre de Toulon, M. Dubois. Artiste consciencieux, à la voix fraîche et sûre, M. Dubois se taille un gros succès dans le rôle de Fernand, qu'il rendit à la perfection.

Le quatuor était d'ailleurs tout à fait homogène. Mme Marcillac (Léonor), M. Desmet (Balthazar) et M. Castris (Alphonse de Castille), furent applaudis et ovationnés à outrance par le public qui goûte à juste titre ces excellents artistes.

Les rôles secondaires ont droit, eux aussi, à leur part d'éloges. De même les chœurs et surtout l'orchestre qui, sous la talentueuse baguette de M. Taponnier, fut, selon son habitude, délicieux.

— On annonce pour dimanche prochain « Gillette de Narbonne » et « Pierrot puni ».

Etat-Civil

Naissances du 25 décembre. — Louis Fatvrelt, rue Fidèle-Lehoucq, 16 — Georges Patipes, rue Ste-Barbe, 53.

Décès. — Amélie Leman, 69 ans, rue de la Croix-Rouge, 153 — Florimond Béghin, 80 ans, rue de Lille, 121.

Condition publique

Entrées du 18 décembre au 23 décembre.

Laines peignées	308.095
Laines filées	96.635
Laines blousses	172.781
Cotons	56.400
Soies	
Totaux	637.720

Nombre de lots, 565 — Conditionnement, 1.626 — Titrages, 146. — Dégraissages, 14 — Marché à terme, 61.285 kilos.

Sports et Jeux

CYCLISME

Le Comité de l'Union Cycliste du Nord, président M. Calixte Algoet, siège social, 1, rue du Grand-Chemin, à Roubaix, informe tous ses sociétaires que l'administration douanière belge vient de leur accorder l'autorisation pour 1906, de la libre circulation en Belgique des bicyclettes et motocyclettes. Le Comité peut ainsi assurer à ses membres inscrits jusqu'au 30 septembre 1905 le renouvellement gratuit des cartes pour 1906. Les sociétaires de Roubaix, Tourcoing, Croix, Mouvaux, Wattrelos, pourront retirer leur carte au siège social, dès le 1er janvier. Les sociétaires n'habitant pas les villes citées plus haut, recevront leur carte par la poste.

Le Comité prie les membres qui ont changé d'adresse de bien vouloir en informer le secrétaire avant le 31 décembre.

Prix de la cotisation pour 1906 : 1 franc.

FOOT-BALL

Union Sportive Tourquennoise

Match Racing-Club de Bruxelles. U. S. T. — Ce match, joué à 2 heures 1/2 sur l'excellent terrain de l'U. S. T. avait attiré beaucoup de spectateurs. Les Tourquennois ont gagné par 2 buts à 1. A dire vrai, le match a été fort terne.

L'équipe Bruxelloise était mixte et les équipiers Tourquennois ont fourni un jeu décousu et même désordonné qui les aurait fait battre facilement par le R. C. R. ou l'I. S. L.

Bien qu'ils aient dominé presque toujours et surtout à la fin du match, ils ont montré surtout des prouesses individuelles, mais pas de bonnes combinaisons. Les Bruxellois ont joué les longues passes et les coups de pied « à tous vents », malgré cette tactique un peu vieillotte, ils s'attendaient mieux que les Tourquennois et auraient gagné sans les magnifiques prouesses de Desrousseaux et surtout de Lambotte. Allons, Tourcoing, revenons aux combinaisons et ne changeons plus de place pendant la partie.

Match U. S. T. 6. — F. B. C. Mouscronnois 1. — Ce match a été très intéressant. L'équipe 1 du F. B. C. M. qui tient la tête du championnat des Flandres (2e série) a fait des progrès remarquables depuis la saison dernière. Cependant la fougue des équipiers belges n'a pu tenir devant les multiples combinaisons des petits seconds de l'U. S. T. qui gagnent par 4 buts à 2.

Match Mariés de l'U. T. contre vieux célibataires U. S. T. Ce match n'a pas offert d'intérêt. Les Mariés n'étaient que 9 au début ; 3 sont partis à la mi temps.

Quant aux Vieux Célibataires..., ils n'y étaient pas. Les jeunes, qui ont pris leur place, ont administré une pile de 1 buts à 1 aux « papas ».

LE NORD

DOUAI

M. Corne, professeur à l'Ecole nationale de musique et chef de la Fanfare municipale des sapeurs-pompiers, est décédé presque subitement hier dans sa 42e année.

Après avoir fait de brillantes études musicales et obtenu un 1er prix de cor au Conservatoire, M. Corne, qui était un Douaisien, fut soliste dans la musique de la garde républicaine.

Revenu à Douai, il devint chef de la Fanfare des Sapeurs-pompiers à laquelle il consacra tous ses loisirs. C'est en dirigeant, vendredi soir, la répétition générale de cette fanfare pour le concert du lendemain, qu'il fut atteint du mal qui devait l'emporter. Samedi, bien que très mal, il dirigea encore le concert, mais dimanche il ne put quitter le lit.

Nous présentons à sa famille nos bien sincères condoléances.

VALENCIENNES

SAINT-AMAND-LES-EAUX. — Le Conseil Municipal se réunira jeudi 28 décembre à 5 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

CAMBRAI

ESCAUDŒUVRES. — A l'occasion de la fête de Noël, une distribution de jouets et de gâteaux offerts par le Comité républicain a été faite hier aux enfants des écoles communales.

AVESNES

BELLIGNIES. — La maison Roles et Cie, après une réunion des administrateurs, a décidé de ne pas donner suite aux réclamations des ouvriers qui ont décidé la continuation de la grève.

Aucun incident ne s'est produit.

La maison Roles possède un autre établissement à Rance (Belgique). Une centaine d'ouvriers qui y sont occupés se sont mis en grève également, en vue de faire aboutir les revendications de leurs camarades de Bellignies.

Le syndicat ouvrier de cette dernière localité accorde un secours de 2 fr. par jour aux ouvriers en chômage.

— Une demoiselle Herbonnier, polisseuse, âgée de 21 ans, ayant trouvé mauvais les propos tenus sur elle par un ouvrier de Roisin, nommé Louis Ledrière, a porté à ce dernier un coup de bouteille à la tête et y a ajouté un coup de poing. Le jeune homme a porté plainte.

DUNKERQUE

Clients peu commodes. — Les nommés Dewinck et Norbert, non contents de se refuser à payer les consommations qu'ils avaient prises dimanche soir, à l'estaminet Deram, rue de Bourgogne, ont battu la cabaretière et ont démoli la vitrine de l'estaminet.

Ils ont été cueillis et conduits au poste central.

LOON-PLAGE. — *Belle prise.* — Les douaniers de Loon-Plage étant de garde à la côte, aperçurent, dans l'avant-dernière nuit, des signaux faits par une embarcation au large, auxquels répondit un feu allumé dans la dune. Se doutant qu'il s'agissait de fraudeurs, ils les laissèrent s'approcher et lorsqu'ils penseront la marchandise débarquée, ils se portèrent à l'endroit d'où était parti le feu de terre.

Ils ne se trompaient pas et ils trouvèrent au pied d'une dune des ballots de tabacs pesant ensemble 700 kilos ; mais les fraudeurs avaient eu le temps de déguerpir et il ne fut pas possible de les rattraper.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

LENS. — La Société d'Epargne établie chez M. Lequent, 26, rue de Liévin, à Lens, est en réformation. Le règlement sera communiqué sur demande et la première réunion se tiendra le dimanche 31 décembre, à 7 heures du soir.

— Dans sa séance de dimanche dernier, à la Caisse d'épargne de Lens, sous la présidence de M. Louis Fourmaux, il a été effectué 19 versements se montant au chiffre total de 3 303 fr. et fait 34 remboursements pour la somme de 10,756 fr. 88.

La Caisse d'épargne sera fermée le dimanche 31 décembre.

La séance du vendredi 5 janvier sera présidée par M. Eugène Courtin.

— Mme Paulina Diprez a disparu depuis vendredi matin. Voici son signalement : 35 ans, taille 1 m.54, yeux bleus, cheveux châtain, chapeau vert et noir, fourrure grise, manteau noir, jupe gris bleu.

CARVIN. — Un vieillard, du nom de Rongonieux, âgé de 81 ans, domicilié à Hénin-Liétard, sortant samedi de la Justice de paix de Carvin, où il venait de plaider contre son fils pour obtenir une pension alimentaire, est tombé mort rue du Centre.

— M. Henri Sus, ouvrier mineur à Provin, âgé de 30 ans, a été blessé à la jambe droite par une pierre, au fond de la fosse n° 2.

— M. Eugène Mallil, 20 ans demeurant à Annoeullin, a eu l'annulaire de la main droite pressé entre un cailloux et un bois, au fond de la fosse n° 2 des mines de Carvin.

CHOCQUES. — Une meule de 2.000 bottes de blé établie près du bois de Chocques à une dizaine de mètres du sentier qui y conduit, et appartenant à M. Julien Morieux, cultivateur, dont la ferme est éloignée d'un kilomètre a été la proie des flammes. La perte, évaluée à 5.100 francs environ, est couverte par une assurance.

PAR LES TEMPS FROIDS ET HUMIDES
Ne consommez d'autre apéritif que l'excellent VIN de
BANYULS - TRILLES
soigneusement préparé avec le MEILLEUR QUINQUINA et vous en ressentirez vite les effets toniques et bienfaisants.
C'est, d'ailleurs, le SEUL APÉRITIF qui soit généralement recommandé par MM. les MÉDECINS aux hommes, dames et enfants.
Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, les principales Epiceries et chez les Entrepositaires
— Exiger l'étiquette sur la bouteille — 27921

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Singuliers Contrastes

Il est et il demeure entendu que la Russie est toujours pour nous la nation alliée et amie ; nous lui avons prouvé notre sympathie de la façon la plus nette en lui prêtant près de douze milliards ; en incorporant des capitaux considérables dans ses établissements industriels, en lui achetant enfin pour environ 250 millions de produits par an, alors que nos exportations en Russie atteignent à peine 50 millions, c'est-à-dire en lui achetant cinq fois plus que nous lui vendons.

La conclusion normale d'une pareille situation devrait être, de la part de la Russie, une attitude particulièrement bienveillante envers le commerce français. Nous savons que le statut de la nation la plus favorisée, devenue de style dans tous les traités de commerce, rend assez difficile la manifestation de toute préférence commerciale, l'accord de tout avantage particulier ; mais cet obstacle n'est pas insurmontable et la spécialisation des tarifs, c'est-à-dire leur subdivision en nombreux articles à caractères distinctifs déterminés, permet malgré tout aux bonnes volontés de s'exercer d'une façon utile. C'est ainsi, par exemple, que les nouveaux tarifs allemands ne contiennent pas moins de 976 articles, et que l'Allemagne a pu montrer son bon vouloir envers l'Italie, en faisant supporter aux vins type Marsala, que nous ne produisons pas en France, des droits moindres que ceux qui grèvent les nôtres.

Quoi qu'il en soit, la Russie, tout en restant notre alliée, ne semble guère disposée à faire passer dans le domaine commercial la preuve de l'amitié qu'elle nous porte. Le droit moyen qui frappe nos importations en Russie est de 38 0/0, ce qui pour 50 millions donne 19 millions de droits à percevoir, alors que les produits russes ne paient pas plus de 8 0/0 en moyenne à leur entrée en France, ce qui représente pour 250 millions d'importation 20 millions de droits. Autant dire que les 50 millions de produits français et les 250 millions de produits russes paient la même somme globale de droits : il faut pour cela que les droits russes soient en moyenne cinq fois plus élevés que les droits français.

Ne croyez pas cependant que la Russie se suffit à elle-même : l'Allemagne y importe pour 490 millions, c'est-à-dire près de dix fois plus que la France, et l'Angleterre pour 290 millions, c'est-à-dire près de six fois plus. Si pour l'Allemagne on peut expliquer l'importance de l'importation par le voisinage direct des deux pays, il n'en est pas de même pour l'Angleterre, et l'on ne peut constater sans regret pareille différence.

Notre tarif général présente des lacunes regrettables ; c'est ainsi que les lins n'y sont nullement mentionnés, que dès lors ils peuvent toujours entrer en franchise. Nous sommes, en effet sous le régime des deux tarifs ; notre tarif général est celui qui doit être appliqué aux nations avec lesquelles nous n'avons pas de traités spéciaux, c'est derrière ses stipulations que s'abritent nos négociations lors de la conclusion des traités de commerce.

La Russie nous livre pour 120 millions de lins par an, ne serait-il pas politique de nous réserver la possibilité de menacer dans cette source de production, de façon à trouver de ce côté les éléments de concessions réciproques ? Nous n'avons nullement l'intention d'examiner la question même de l'établissement d'un droit sur le lin, nous croyons qu'elle est intimement liée à celle d'un droit équivalent sur le coton, et l'étude de ce double droit est trop complexe pour pouvoir être faite incidemment ; nous voulons seulement montrer que notre tarif général doit être complété et parfois relevé ; n'est-ce la seule façon, selon nous, de lui permettre de remplir le rôle qui lui est réservé.

La Russie se montre particulièrement dure pour nos vins, c'est là un fait qu'il importe de noter. Au tarif de 1893, elle avait inscrit un droit général de 97 francs par hectolitre en fût ; d'après les nouvelles propositions, le droit serait ramené à 81 francs pour les vins inférieurs à 13 degrés, mais serait porté à 146 francs pour ceux d'une richesse alcoolique plus grande. D'autre part, le droit serait compté au quintal et non plus à l'hectolitre, et chose abusive, il serait perçu non seulement sur le contenu, mais aussi sur le contenant ! En Allemagne, on admet dans ces conditions une tare de 11 0/0.

La production mondiale du vin est de 160 millions d'hectolitres, [illegible] de 67 et de 68 millions [illegible] en 1904 elle atteint presque la [illegible] production totale du monde; il nous [illegible] absolument exporter une partie de [illegible] Nous n'admettons pas que le Midi ait [illegible] tention de faire la loi au Nord quand [illegible] de sucre ou d'alcools industriels, mais [illegible] pensons que le Nord doit aider le Midi [illegible] procurer des débouchés pour sa production vinicole ; aussi croyons-nous que les conditions que nous venons d'indiquer sont bien peu favorables au commerce français. Nous sommes en outre convaincus qu'il serait urgent de rappeler aux Russes que leur législation trop complaisante par le régime de la propriété industrielle, donne naissance à des contrefaçons éhontées.

Certaines provinces russes et en particulier le Caucase cultivent la vigne, et on n'hésite pas, dans de nombreux hôtels russes, à servir sous le nom de Bordeaux et de Bourgogne des vins du Caucase ; on y donne des Médoc, des Saint-Emilion, des Fronsac du Caucase, on va même jusqu'à coller sur ces produits des étiquettes portant les noms de châteaux illustres et de crus fameux de nos régions bordelaises ! Et ces vins rappellent nos vins français comme les nègres de la République Dominicaine qui tous s'appellent Miltiade, Périclès, Thémistocle, Périclès, Epaminondas, Xénophon rappellent les grands hommes de l'histoire grecque !

Le titre de notre bulletin ne synthétise-t-il pas exactement la profonde différence des procédés russes et des nôtres en matière de commerce ?

BERTAL.

Spectacles et Concerts de Lille

MARDI 26 DÉCEMBRE

Grand-Théâtre. — Rideau à 7 heures. — *Denise*, pièce en 4 actes, de A. Dumas fils. — *La Bohême*, opéra en 4 actes, paroles et musique de M. Leoncavallo.

Pièces gratuites : 2001 à 2201.

Jeudi 28. — Création à Lille de *Marion et Martine*, conte flamand en 3 actes et 5 tableaux, de M. Paul Mallet, musique de M. Emile Trépard.

Brasserie de l'Industrie. — A 8 h. 1/2, spectacle-concert.

Hall de l'« Epargne du Travail », 71, rue de Béthune. — Ouvert tous les jours de 9 h. à midi et de 6 à 7 h. Entrée libre. Exposition de Portraits. Nombreuses attractions. — Dimanches et fêtes, dans la Salle du Rire, entrée 0,10. La Grotte Merveilleuse et les Fontaines Lumineuses.

Brasserie Universelle, place du Théâtre. — Tous les jours Apéritif-Concert, de 5 à 7 heures. Séance de Cinématographe de 8 heures 1/4 à minuit. (En semaine, Entrée Libre). — Continuation des débuts de la Troupe Japonaise : Les Geegire.

Cinéma gratis t. l. jours : Galeries Lilloises 31911

Théâtre de la Monnaie de Bruxelles. — *Le Barbier de Séville*, opéra comique en 4 actes — *Coppélia* (2e acte), Ballet.

CALENDRIER

Mardi 26 Décembre 1905. — 360e jour de l'année.

Soleil. — Lever à 7 h. 56 ; coucher à 4 h. 7.

Lune. — Lever à 8 h. 41 matin ; coucher à 5 h. 31 soir.

[illegible] jour de la lune.

Aujourd'hui, la durée du jour est [illegible]

Temps probable. — Un temps froid va persister généralement avec ciel nuageux ou couvert.

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 24 décembre

Lisbonne, goél. Quevwald, 78 tx, cap. Morven, cal. Fayol.

Havre, vap. Jean-Bart, 364 tx, cap. Bourgeois d-m. Debaecker, e.

Nantes, vap. Anne, 611 tx, cap. Lessens d-m. Leroy.

La Pallice, vap. Ville-de-Marseille, 744 tx, cap. Bodo, d-m. Hocquet.

Hull, vap. ang. Here, 337 tx, cap. Hutson, d-m. Debaecker.

Leith, vap. holl. Annalet, 627 tx, cap. Miller, d-m. Hocquet.

INDUSTRIE - COMMERCE

MARCHÉS DE PARIS

Paris, 26 décembre.

A l'occasion des fêtes de Noël, la Bourse de Commerce de Paris est restée fermée aujourd'hui.

BESTIAUX

Paris (La Villette), 26 décembre.

	Amenés	Vendus	1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix extrêmes
Bœufs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porcs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Imprimerie du *Progrès du Nord*, rue Nationale, 38 LILLE

Le Gérant : E. DELANGE

87

LA Jolie Mendiante

Grand Roman Populaire et Dramatique

PAR

JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

FANCHON AMOUREUSE

— Ma chère Fanchon, observa alors Simone, vous avez oublié, en parlant de votre frère, de nous dire ce qui devait faire l'objet de votre récit : la cause du contentement qu'exprimait tout à l'heure votre visage.

— C'est vrai, mademoiselle Simone, je me suis perdue un peu dans les souvenirs de mon enfance.

« Voici donc, continua Fanchon en souriant, le motif de ma joie : j'ai retrouvé hier un chien que j'avais perdu peu de temps après mon arrivée à Paris.

« Je l'aimais bien, mon pauvre Barbet. C'était notre compagnon de misère à Georget et à moi. Il me semble que l'avoir retrouvé est un présage de bonheur. »

— Vous avez raison de le penser, Fanchon, dit madame de Beauchamp à la jeune fille. L'instinct de cet animal, de cet humble ami l'a ramené vers vous, la Providence vous fera retrouver votre frère... Et j'aiderai le Ciel en m'y employant, mon enfant, ajouta-t-elle avec bonté.

Madame de Beauchamp ne put commencer qu'au printemps les recherches promises ; un refroidissement pris en sortant d'une soirée l'obligea à garder la chambre pendant plusieurs mois.

Les visites nombreuses du médecin fournirent à celui-ci l'occasion de demander à sa malade s'il ne s'était pas trompé en ce qui concernait les sentiments de Jacques pour Fanchon.

Madame de Beauchamp lui répondit en riant :

— Mon ami, vous vous êtes complètement égaré ! Il est heureux que vous soyez habituellement plus perspicace dans vos diagnostics !

« Jacques éprouve pour cette enfant beaucoup d'intérêt, mais de l'amour !... Le pauvre garçon n'y a jamais songé.

— Tant mieux, répondit laconiquement le docteur ; pour votre tranquillité je suis heureux de mon erreur.

Il changea de sujet de conversation et en quittant l'hôtel il se disait :

— Peut-être, en effet, me suis-je trompé ! Cependant !... Enfin, ça n'est pas mon affaire !

Madame de Beauchamp partit quelques jours après avec Simone et Jacques. Elle se rendit à Laigle. Par le greffier de la prison elle sut que Georget avait été transféré à Alençon. Madame de Beauchamp y connaissait le procureur de la République, qui avait été l'ami de son mari.

Cette relation abrégea les recherches. Elle fut mise en présence d'un juge du petit parquet. C'est le magistrat devant lequel comparaissent les enfants ramassés par les gendarmes comme vagabonds. Georget, dont c'était le cas, avait certainement été amené là. Le juge, un vieillard à cheveux blancs, à la physionomie douce et triste, se souvint de l'enfant aux premières paroles que prononça madame de Beauchamp.

— Oui, madame, je le vois comme s'il était encore devant mes yeux, dit-il d'une voix toute grave.

« Il ne savait pas son âge et me parut avoir une quinzaine d'années. Le teint blanc sous le hâle, de grands yeux bien foncés, les cheveux châtains, ses traits bien dessinés, l'expression franche de son visage, la beauté de cet enfant m'avait frappé.

« Tant qu'il ne s'est agi que de lui, il a répondu sans détours à mes questions.

« Je l'ai questionné sur ses parents.

« Après un moment d'hésitation, il m'a dit n'en pas avoir.

« Il mentait, j'en ai la conviction. Je le pressai de me dire la vérité.

« L'enfant se renferma dans un silence farouche que je ne réussis pas à vaincre.

« Je le questionnai au sujet d'une fillette qui, d'après des renseignements, l'accompagnait.

« Même silence, obstiné, invincible.

« Je le menaçai de l'envoyer dans une maison de correction ; il s'entêta dans son mutisme.

« — Faites de moi ce que vous voudrez, monsieur, je ne parlerai pas », me répondit-il avec une résolution que je compris inébranlable.

— Qu'est devenu ce malheureux ? demanda madame de Beauchamp.

— J'ai dû le diriger sur un établissement pénitentiaire, madame.

— Pauvre enfant, soupira Simone qui assistait à cette entrevue.

Le magistrat reprit :

— Ce jeune homme m'inspirait de l'intérêt, mais la loi m'obligeait à agir ainsi que je l'ai fait. Je sentais dans l'existence de ce garçon un mystère que je désirais percer.

« Je priai, par lettre, le directeur de s'attacher celui qui me déclara se nommer Georges Bernard ; je lui ordonnai de procéder envers lui avec beaucoup de douceur, de gagner sa confiance et, enfin, de tout faire pour connaître les antécédents de ce garçon.

— A-t-on réussi ?

— Pas plus que je n'avais réussi moi-même. Ce jeune homme a une excellente conduite, est doux, travailleur, inébranlable dans sa volonté de cacher son passé.

— Je m'intéresse à cet enfant, monsieur, dit madame de Beauchamp. Veuillez me dire sur quel établissement il a été dirigé ?

— Sur la colonie agricole de Noirville, dans l'Indre.

— Merci, monsieur.

Madame de Beauchamp prit congé du magistrat. Revenue à Paris, elle écrivit à Fanchon de venir la trouver. Elle lui annonçait avoir des nouvelles de Georget à lui donner. La jeune fille accourut à l'hôtel des Champs-Elysées. Elle fut à la fois heureuse et attristée de ce qu'elle apprit. Elle savait maintenant où était Georget, mais elle ne pouvait pas le voir, il était en prison !

— En prison ! De quel droit l'avait-on jeté en prison ? disait-elle en versant des larmes. Quel mal a-t-il fait ? Quel crime a-t-il commis ?

« On le punit d'être pauvre, faible, abandonné ! Des misérables l'ont volé à sa mère ; des juges, pour cette raison, le traitent comme un malfaiteur !

« Oh, reprit-elle, cette justice des hommes n'est pas celle de Dieu ; il me rendra mon Georget, mon frère.

— Oui, lui dit Simone en l'embrassant ; espérez en la bonté de Dieu, ma chère Fanchon, votre frère vous sera rendu.

— Je m'occuperai de sa délivrance, je vous le promets, Fanchon, déclara madame de Beauchamp, touchée de la douleur de la jeune fille.

— Oh ! merci, merci, madame !

Mais cette délivrance peut se faire attendre. Il faut malheureusement compter avec les lenteurs administratives, avec les paperasseries de toutes sortes. Je vais d'abord m'employer à obtenir pour vous l'autorisation de voir votre frère d'adoption.

Fanchon fut transportée de joie. Elle allait revoir Georget ! Etait-ce possible ! Son cœur battait à grands coups. Elle se jeta aux pieds de madame de Beauchamp et appuya ses lèvres fraîches sur les mains de sa bienfaitrice.

Pendant la nuit qui suivit, elle ne put fermer l'œil. Elle ne songeait qu'à Georget qu'elle allait revoir, dont elle obtiendrait la mise en liberté. Tous deux, ils iraient voir la bonne mère Catherine. Ils l'entoureraient de soins !

Dans sa joie, Fanchon ne doutait pas qu'heureuse, tranquille auprès de ses enfants, sa mère ne recouvrât la santé. On trouverait un bon emploi à Georget, grâce à madame de Beauchamp. Huit jours après, son autorisation en poche, ayant obtenu un congé de Moutréser, elle prit le train pour se rendre à la colonie pénitentiaire de Noirville. Barbet l'accompagnait.

(A suivre).

BAPTÊME
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, Rue Nationale, Lille